



OFEV, SCW, 3003 Berne

**Lancement de la campagne « La sécurité au travail dans les forêts privées », le 18 janvier 2006
à Bowil
Exposé de Monsieur Werner Schärer, chef de la division Forêts à l'OFEV**

La sécurité au travail dans les forêts privées

Seul le discours prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs,

Aucun de nous, quel que soit son lien avec la forêt, ne peut oublier les images de désolation qui ont suivi la tempête du 26 décembre 1999. Faut-il rappeler aussi que les travaux de déblaiement ont causé 16 accidents mortels en 2000? L'analyse des différents cas donnait un résultat on ne peut plus clair: les accidents mortels ont eu lieu surtout dans les forêts paysannes et les forêts privées et les victimes étaient majoritairement des travailleurs temporaires ou des personnes sans formation forestière. C'est ce qui a poussé le Conseil fédéral à constituer un groupe de travail avec des représentants de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (suva), d'Économie forestière suisse (EFS) et du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), sous l'égide de l'ancienne Direction fédérale des forêts à l'OFEFP (maintenant Office fédéral de l'environnement, OFEV) qui fut chargé d'étudier s'il y avait besoin de prescriptions supplémentaires de sécurité pour les travaux de bûcheronnage. Dans le rapport final qu'il a présenté au Conseil fédéral, le groupe de travail proposait dès 2001 toute une série de mesures à mettre en œuvre. Il suggérait d'une part de compléter ou d'adapter la législation en vigueur, par exemple introduire l'attestation de formation ou d'expérience pour les travailleurs rémunérés. D'autre part, il proposait des cours destinés aux personnes sans formation forestière qui exécutent des travaux à la tronçonneuse.

La campagne nationale de sécurité au travail dans les forêts privées, que lancent officiellement aujourd'hui-même à Bowil, l'OFEV, la suva, l'Économie forestière suisse et le Service de prévention des accidents dans l'agriculture, permettra aux personnes sans formation forestière qui manient la tronçonneuse et font la récolte de bois de découvrir les nombreux risques que ces activités comportent, et en particulier les risques cachés ou méconnus. Il faut leur enseigner qu'une formation spéciale n'est pas du temps perdu même pour des travaux simples avec la tronçonneuse et qu'il faut faire appel à des professionnels expérimentés pour les travaux difficiles. Ce sont toutes ces

Werner Schärer
Papiermühlestrasse 172 Ittigen, 3003 Bern
Téléphone +41 (31) 3247836, Téléfax +41 (31) 3247866
werner.schaerer@buwal.admin.ch
<http://www.environnement-suisse.ch>

informations que le public trouvera sur le site www.holzerkurse.ch, mis en ligne aujourd'hui. Ce site permet de trouver rapidement le meilleur cours dans sa région et de s'inscrire directement de chez soi. Tous ceux qui ne disposent pas d'Internet peuvent s'informer par une hotline téléphonique. Enfin, Internet ou le téléphone permettent de commander le dépliant intitulé « Ne vous en remettez pas à votre ange gardien », les affiches et autre matériel d'information sur le même sujet.

La campagne qui commence aujourd'hui durera jusqu'à fin 2008. Le budget global est fixé à 285 000 francs par an, ce qui représente un total d'1,14 million de francs sur 4 ans. Ce montant se répartit en trois volets: 200 000 francs pour les travaux d'ordre général (planification, organisation, suivi, contrôle, information), 290 000 francs pour les travaux dans le domaine de la formation (modules pour la formation en matière de sécurité, système d'attestations, autotests, projet pilote sur les centres de formation, système de garantie de la qualité) et 500 000 francs pour l'information du public (campagnes d'information, plateforme d'information, calendrier des cours, séminaire international).

En lançant cette campagne et les mesures de formation, nous voulons atteindre le plus grand nombre possible de propriétaires forestiers et de bûcherons amateurs d'ici à 2008. L'offre de cours destinée aux personnes qui travaillent à la tronçonneuse en forêt sans rémunération est encore modeste, mais elle sera adaptée en permanence dans le cadre du projet pilote sur les centres de formation et le nombre des centres sera augmenté en fonction de la demande.

Si nous parvenons à empêcher ne serait-ce qu'un décès, toutes ces mesures n'auront pas été vaines. Car il y a toujours un décès au sommet de la pyramide des accidents. Et pour chaque décès, on compte quelques accidents graves, plusieurs accidents de gravité moyenne et un grand nombre d'accidents plus légers. Une estimation¹ établit le nombre d'accidents survenus dans les forêts paysannes et les forêts privées en 1995 à 7800 pour un coût total de plus de 86 millions de francs.

La sécurité au travail dans les forêts paysannes et les forêts privées a aussi beaucoup d'importance à l'échelle internationale. C'est pourquoi, l'année prochaine, l'OFEV organisera un séminaire international avec la France dans le cadre de cette campagne. Ce sera l'occasion d'échanger informations et expériences entre pays membres. Ce séminaire servira aussi de référence pour la prévention des accidents dans d'autres pays et de plateforme pour faire connaître les idées et solutions nouvelles au profit de la sécurité au travail.

L'OFEV et ses trois partenaires sont convaincus que cette campagne marquera un progrès décisif dans l'amélioration de la sécurité au travail dans les forêts paysannes et les forêts privées. Ce but ne pourra être atteint rapidement qu'avec une information solide et continue dans les médias. Nous comptons donc sur votre soutien.

¹ « Arbeitssicherheit bei Holzernarbeiten », Document environnement n° 150, Forêts, OFEFP 2002 (en allemand)